AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-E178, RCA20-E179 et RCA20-E181

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er décembre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-E178 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 500 000 $ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-E179 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 $ POUR LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-E181 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 472 000 $ POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS**

PRENEZ AVIS que ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **11 février 2021.**

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 24 février 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

>4035332.1